



AQCIE



Association québécoise des
consommateurs industriels
d'électricité

Pour un secteur industriel québécois solide face aux défis économiques et énergétiques
d'aujourd'hui et de demain

Document présenté dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2026-2027

Mémoire présenté à monsieur Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

12 février 2026

Introduction

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) vous remercie de la tenue des consultations pré budgétaires en vue de l'exercice financier 2026-2027. Cet exercice constitue un moment clé pour permettre aux acteurs économiques et sociaux de faire valoir leurs priorités et de contribuer de manière constructive aux choix budgétaires du gouvernement, dans une perspective de développement économique durable pour le Québec.

À propos de l'AQCIÉ

Fondée en 1981, l'AQCIÉ représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles au Québec. Ses membres évoluent dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise, notamment l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papiers, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques. Ces entreprises, présentes dans toutes les régions de la province, génèrent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel.

- Chaque année, nos membres contribuent pour plus de 3 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Québec, produisent environ un tiers des exportations provinciales et réalisent près des deux tiers des investissements industriels. Au cours des dix dernières années, ces entreprises ont investi plus de 20 milliards de dollars pour optimiser leurs opérations et améliorer leur efficacité énergétique au Québec. Les industries représentées par l'AQCIÉ consomment à elles seules plus du tiers de l'électricité vendue par Hydro-Québec au Québec. Elles paient plus de 3 milliards de dollars annuellement en tarifs d'électricité, couvrant ainsi non seulement leurs coûts mais aussi la marge bénéficiaire d'Hydro-Québec qui donne un dividende qui soutient les programmes sociaux du Québec et gonfle le Fonds des générations.

Considérations spécifiques

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du projet de loi 69, qui a profondément modifié le cadre énergétique québécois. Cette réforme entraîne des conséquences importantes pour les consommateurs industriels d'électricité, tant sur le plan de leur compétitivité que de leurs décisions d'investissement et de la prévisibilité de leurs coûts énergétiques. La même année a également été caractérisée par le plafonnement de la hausse du tarif résidentiel d'Hydro-Québec, une décision qui s'est traduite par des pressions accrues et des propositions d'augmentations plus marquées pour les autres catégories de clients, notamment les clients industriels et commerciaux.

Pour un secteur industriel québécois solide face aux défis économiques et énergétiques d'aujourd'hui et de demain

L'année 2026 voit l'arrivée du PGIRE, l'entrée en vigueur d'ententes à long terme de vente ferme d'électricité aux États-Unis de même que de grandes ambitions d'investissement dans la production de nouvelle électricité. Et c'est sans parler de l'incertitude en cours dans le cadre des négociations d'approvisionnement avec Terre-Neuve et Labrador. Les changements se multiplient, sans toujours tenir compte de nos usines québécoises.

Le présent mémoire pré budgétaire vise à mettre en lumière ce nouveau contexte, tout en dressant un portrait clair des principales menaces qui pèsent sur le secteur industriel québécois.

Dans un contexte de transformation majeure du secteur énergétique et de rôle accru confié à Hydro-Québec dans la gestion de ces changements, il apparaît essentiel de proposer des pistes de solution concrètes afin de préserver et de renforcer le tissu industriel du Québec.

L'AQCIÉ tient enfin à souligner la qualité de sa collaboration avec le gouvernement du Québec et demeure convaincue que ce dialogue soutenu permet d'atteindre des résultats favorables à l'ensemble de l'économie québécoise.

A- Contexte : un contrat social remis en question

Le contexte économique et énergétique actuel au Québec, combiné à un environnement international de plus en plus concurrentiel, accentue l'importance de disposer de tarifs d'électricité concurrentiels afin de soutenir le développement et la pérennité du tissu industriel québécois. Vu notamment les engagements à long terme d'Hydro-Québec pour livrer de l'électricité aux consommateurs américains, l'électricité se fait plus rare au Québec. De plus en plus Hydro-Québec et le gouvernement doivent ainsi refuser des projets industriels québécois, faute d'énergie disponible à prix concurrentiel.

Depuis plusieurs décennies, une relation étroite et structurante s'est établie entre l'hydroélectricité québécoise et les grandes entreprises consommatrices d'électricité (GCE). Ce partenariat a constitué l'un des fondements de la prospérité économique du Québec, contribuant de manière déterminante à son développement industriel et social.

Les industries GCE, qui regroupent notamment les secteurs de l'aluminium, de la chimie, des pâtes et papiers et de la transformation des métaux, occupent une place centrale dans l'économie québécoise. Présentes dans l'ensemble des régions, ces entreprises génèrent des emplois de qualité et apportent une contribution majeure au produit intérieur brut du Québec. À elles seules, elles représentent environ le tiers des exportations québécoises et près des deux tiers des immobilisations industrielles. Elles constituent ainsi la colonne vertébrale des industries québécoises à forte valeur ajoutée. Cette réalité n'a pas changé depuis bien longtemps.

Pour un secteur industriel québécois solide face aux défis économiques et énergétiques d'aujourd'hui et de demain

Les tarifs d'électricité applicables à ces entreprises ont longtemps incarné un véritable contrat social entre l'État et le secteur industriel. En fait, l'industrie moderne du Québec s'est développée en fonction de ces tarifs, c'était ce qui était voulu par les gouvernements depuis les années 1960. Hydro-Québec était au service de ses clients, industriels et autres, et non le contraire. Or, ce cadre de référence, historiquement respecté, montre aujourd'hui des signes d'érosion.

Une perte de compétitivité

Le coût de l'électricité constitue un facteur déterminant de la compétitivité des grandes entreprises consommatrices d'électricité (GCE). Pour plusieurs d'entre elles, les dépenses énergétiques peuvent représenter jusqu'à 70 % des coûts d'exploitation. À titre d'exemple, dans l'industrie chimique, l'électricité peut compter pour près de 60 % des coûts variables liés à la production de chlore, tandis que dans le secteur de l'aluminium, elle représente environ 25 % des coûts de production. Ces données illustrent clairement l'impact direct des tarifs d'électricité sur la rentabilité et la viabilité des entreprises industrielles québécoises. Or, dans un contexte marqué par une hausse soutenue des tarifs d'électricité, cette pression ne cesse de s'accroître.

Les factures d'électricité des entreprises GCE auprès d'Hydro-Québec atteignent des niveaux considérables, certains membres de l'AQCIE assumant des coûts annuels supérieurs à 100 millions de dollars. Dans ce contexte, toute variation tarifaire entraîne des répercussions immédiates sur leur compétitivité, leur capacité à maintenir leurs activités au Québec ainsi que sur leur aptitude à attirer les investissements nécessaires à la modernisation et à l'amélioration de leurs installations.

Au-delà des niveaux tarifaires eux-mêmes, les interventions politiques fréquentes d'Hydro-Québec et du gouvernement, qui se sont multipliées en 2025, alimentent une incertitude supplémentaire quant à la prévisibilité du processus de fixation des tarifs et de leur évolution. Cette incertitude additionnelle est particulièrement préjudiciable dans le contexte économique actuel. Il faut aussi noter la fâcheuse nouvelle habitude d'Hydro-Québec d'amener devant les tribunaux supérieurs toute décision de la Régie de l'Énergie qui ne lui soit pas 100% favorable. Ceci rompt l'équilibre déjà fragile des forces en présence vu que les groupes de consommateurs n'ont tout simplement pas les moyens financiers qu'Hydro-Québec a pour de longs délais judiciaires.

Contexte mondial : concurrence accrue et politiques énergétiques stratégiques

Sur la scène internationale, les entreprises québécoises évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel, alors que plusieurs juridictions déploient des politiques énergétiques stratégiques afin de soutenir et d'attirer les activités industrielles. L'époque actuelle n'est pas de

tout repos. L'énergie est désormais utilisée comme un levier économique à part entière, au même titre que la fiscalité ou l'accès aux marchés, ce qui accentue la pression sur les juridictions qui ne disposent pas d'un cadre concurrentiel clair et prévisible.

La comparaison avec les États-Unis est particulièrement révélatrice. Nos voisins du sud ont adopté une approche proactive visant à réduire le coût de l'énergie pour les industriels afin de stimuler le secteur manufacturier et d'attirer de nouveaux investissements. Cette stratégie s'accompagne d'incitatifs fiscaux ciblés et d'investissements massifs dans les infrastructures énergétiques, créant un environnement hautement compétitif pour les entreprises industrielles nord-américaines.

À ces dynamiques s'ajoutent des évolutions récentes sur les marchés mondiaux de l'énergie, notamment l'ouverture du Venezuela à l'exportation de pétrole et l'appétit croissant des pays en développement pour les ressources énergétiques. Ces facteurs contribuent à accroître la volatilité et la pression sur les chaînes d'approvisionnement, complexifiant davantage les décisions d'investissement des entreprises industrielles.

Les entreprises mondialisées du secteur des grandes consommatrices d'électricité (GCE), qui exploitent des installations dans plusieurs juridictions, arbitrent continuellement leurs investissements en fonction de la compétitivité relative des territoires où elles sont présentes. Toute détérioration de l'attractivité des tarifs d'électricité au Québec — qu'elle soit liée à une hausse des coûts ou à un manque de transparence et de prévisibilité dans leur fixation — représente un risque concret pour le maintien et l'expansion des activités industrielles dans la province. Les usines québécoises sont ainsi en concurrence non seulement avec leurs concurrents externes, mais également avec d'autres installations appartenant aux mêmes groupes industriels.

Dans ce contexte, le Québec ne bénéficie ni d'un avantage fiscal marqué pour les entreprises, ni d'une main-d'œuvre abondante et à faible coût. Il est donc essentiel d'éviter d'ajouter un désavantage supplémentaire sur le plan des coûts de l'énergie, et plus particulièrement de l'électricité. La transition énergétique en cours est nécessaire et légitime, mais elle ne saurait être abordée comme si elle était sans coût. Ces coûts ne doivent pas se traduire par une perte de compétitivité du secteur industriel québécois, déjà soumis à de fortes pressions

Nécessité de maintenir un cadre tarifaire compétitif et transparent

Afin d'assurer leur compétitivité, les entreprises industrielles ont besoin d'un cadre tarifaire qui soit à la fois prévisible, concurrentiel et transparent. Cette prévisibilité revêt une importance particulière dans un contexte où les décisions d'investissement industriel s'inscrivent sur des horizons de long terme. Toute instabilité ou incertitude entourant les politiques tarifaires est

susceptible d'influencer rapidement l'allocation des capitaux, au détriment des juridictions qui offrent moins de clarté et de constance.

Bien que pleinement intégrées aux chaînes de valeur mondiales, les industries québécoises demeurent profondément enracinées dans les territoires où elles opèrent. Leur pérennité et leur développement reposent sur un partenariat étroit avec le gouvernement du Québec et Hydro-Québec, ainsi que sur le maintien d'un contrat social clair et équilibré, permettant de créer des conditions favorables tant à leur croissance qu'à leur compétitivité.

Recommandation 1 : que dans ses politiques budgétaires et énergétiques, le Québec reconnaisse le rôle de ses secteurs industriels depuis longtemps installés et opérant ici et la situation difficile dans laquelle ils se trouvent en matière de compétitivité.

De plus en plus, les décisions énergétiques prises par l'État et par Hydro-Québec entraînent des effets directs, rapides et à long terme sur l'économie québécoise. Elles influencent notamment les coûts d'exploitation des entreprises, la rentabilité des investissements, la localisation des projets industriels, la création et le maintien d'emplois, la capacité d'exportation ainsi que l'évolution des revenus fiscaux à moyen et long terme.

Recommandation 2 : que le ministère des Finances instaure formellement un principe d'analyse économique et de compétitivité obligatoire pour toute mesure énergétique présentant un impact tarifaire, réglementaire ou structurel significatif.

Une telle exigence permettrait d'intégrer, dès l'amont des décisions, les considérations économiques nécessaires à une évaluation complète des choix gouvernementaux.

Avant toute décision gouvernementale ayant une incidence sur les tarifs d'électricité, l'approvisionnement énergétique, les exportations à long terme de l'électricité, l'allocation de l'énergie ou les obligations de décarbonation imposées aux entreprises, le ministère des Finances devrait produire ou valider une analyse démontrant les impacts prévisibles sur l'investissement industriel, la compétitivité internationale du Québec, l'emploi régional, les chaînes de valeur industrielles et l'évolution des revenus de l'État.

Un tel mécanisme constituerait un contrepoids essentiel aux décisions sectorielles strictement énergétiques et contribuerait à éviter que des choix à court terme ne compromettent indirectement la capacité de création de richesse du Québec à long terme. Il permettrait également au ministère des Finances de jouer pleinement son rôle de garant de la cohérence économique globale de l'action gouvernementale.

B- La nécessité d'améliorer le soutien aux entreprises en cette période d'incertitude

Dans le contexte économique et énergétique actuel, le maintien d'un soutien clair et structuré aux entreprises industrielles québécoises constitue un impératif stratégique pour le gouvernement du Québec. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité évoluent dans un environnement marqué par une concurrence internationale accrue, une pression constante sur les coûts et une multiplication des risques liés à l'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte, l'appui de l'État demeure un levier essentiel pour préserver la compétitivité du Québec comme territoire d'investissement industriel et pour assurer la stabilité de secteurs clés de son économie.

Ce soutien ne doit pas être perçu comme un privilège, mais bien comme un investissement dans la capacité du Québec à maintenir une base industrielle forte, innovante et créatrice de richesse. Les entreprises industrielles assument déjà une part importante des coûts liés à la transition énergétique, à la modernisation de leurs installations et à l'atteinte des objectifs climatiques. Sans un cadre d'accompagnement adéquat, ces efforts risquent de fragiliser davantage des secteurs qui jouent pourtant un rôle central dans les exportations, l'emploi régional et la valeur ajoutée de l'économie québécoise.

Il apparaît donc essentiel que le gouvernement réaffirme son engagement envers le secteur industriel en mettant en place des mesures cohérentes, prévisibles et adaptées à la réalité des grandes consommatrices d'électricité. La poursuite d'un soutien ciblé, arrimé aux objectifs économiques et énergétiques du Québec, est une condition préalable à toute stratégie visant à concilier transition énergétique, compétitivité industrielle et développement économique durable. C'est dans cet esprit que l'AQCIE formule, dans les sections suivantes, des propositions concrètes destinées à renforcer ce soutien et à sécuriser l'avenir du tissu industriel québécois.

B.1- Soutien fiscal à la conformité à la norme ISO 50001 par amortissement accéléré

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec Hydro-Québec, demande désormais aux entreprises industrielles de se conformer à la norme internationale ISO 50001 d'ici 2029. Cette norme, reconnue à l'échelle mondiale, vise l'amélioration continue de la performance énergétique par l'implantation de systèmes de gestion structurés reposant sur la mesure, le contrôle, l'automatisation et l'optimisation des procédés.

Cette exigence s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique du Québec et dans les orientations stratégiques d'Hydro-Québec en matière de gestion de la demande et d'efficacité énergétique. Bien que la certification soit présentée comme volontaire, l'existence de pénalités significatives en cas de non-conformité en fait, dans les faits, une obligation pour les industries visées. Cette réalité transforme une démarche qui se veut incitative en une contrainte réglementaire réelle, tant sur le plan financier qu'opérationnel.

La conformité à la norme ISO 50001 entraîne des coûts importants pour les entreprises industrielles, qui devront réaliser des investissements majeurs, notamment en matière de modernisation des équipements, d'instrumentation énergétique, de systèmes de contrôle et de gestion, d'optimisation des procédés ainsi que de certification et d'audits. Ces investissements s'ajoutent à un contexte déjà marqué par une hausse rapide des coûts de l'électricité, des matières premières, de la main-d'œuvre et du financement.

Recommandation 3 : que le ministère des Finances mette en place un mécanisme d'amortissement accéléré spécifiquement destiné aux investissements réalisés afin de se conformer à la norme ISO 50001.

Bien qu'Hydro-Québec envisage d'aider financièrement les entreprises à implanter cette norme, un tel mécanisme permettrait une récupération fiscale plus rapide des investissements non couverts par Hydro-Québec, une amélioration immédiate de la liquidité des entreprises, une réduction du risque financier associé aux projets de transition énergétique et une accélération concrète de la mise en conformité.

Cette mesure s'inscrit dans les leviers budgétaires à la disposition du ministère des Finances. Elle est simple à administrer, universelle, prévisible pour les entreprises et nettement plus structurante sur le plan économique que des programmes ponctuels assortis d'enveloppes limitées. En partageant une partie du risque financier associé à cette exigence, l'État enverrait un signal clair que la transition énergétique constitue un projet collectif, et non une responsabilité reposant uniquement sur les entreprises industrielles.

B.2 Relancer le Programme d'aide financière à l'investissement PAFI

Le Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI) a constitué l'un des outils les plus utiles mis en place par le gouvernement du Québec pour soutenir les investissements des entreprises industrielles et manufacturières. En ciblant directement les grandes entreprises consommatrices d'électricité assujetties au tarif « L », le programme reconnaissait le rôle stratégique de ces acteurs dans la création de richesse, l'emploi régional et le maintien d'une base industrielle forte. Le PAFI a démontré de manière concrète que le Québec était prêt à utiliser le levier énergétique pour appuyer le développement industriel et renforcer l'attractivité du territoire.

Toutefois, bien que certaines entreprises bénéficient encore de l'aide accordée dans le cadre du PAFI jusqu'en 2032, la période permettant de déposer de nouvelles demandes a pris fin en 2023. Cette situation crée aujourd'hui un décalage important entre les objectifs économiques et énergétiques actuels du Québec et les outils mis à la disposition des entreprises pour y répondre. Dans un contexte marqué par l'accélération de la transition énergétique, la hausse des coûts de l'électricité et la nécessité de moderniser les installations industrielles, il apparaît opportun, voire nécessaire, de relancer le programme et de permettre à nouveau aux entreprises admissibles d'y déposer des projets.

Le PAFI offrait un modèle particulièrement efficace en liant directement l'aide gouvernementale aux investissements réels des entreprises, sous la forme d'une réduction de leur facture d'électricité. Ce mécanisme permettait un remboursement pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles, incluant une bonification pour les projets visant la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, tout en plafonnant l'aide afin d'assurer une gestion responsable des finances publiques. En s'appuyant sur des paramètres clairs, prévisibles et bien compris par les entreprises, le programme favorisait des décisions d'investissement rapides et structurantes, tout en alignant les objectifs industriels et environnementaux du Québec.

L'AQCIE estime qu'une bonification et une relance du Programme d'aide financière à l'investissement enverraient un signal fort quant à la volonté du gouvernement de soutenir activement le tissu industriel québécois dans une période charnière. Permettre à nouveau de déposer des projets, en s'inspirant des paramètres éprouvés du programme initial, contribuerait à sécuriser les investissements, à accélérer la modernisation des installations industrielles et à préserver la compétitivité du Québec face aux autres juridictions. Le PAFI a fait la démonstration qu'un soutien bien ciblé pouvait générer des retombées économiques durables ; il serait temps de lui redonner toute sa portée.

Recommandation 4 : que le gouvernement du Québec relance et bonifie le Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI) en rouvrant l'admissibilité aux entreprises assujetties au tarif « L ».

Cette relance devrait viser à soutenir les investissements productifs et de décarbonation, tout en assurant un cadre prévisible et concurrentiel pour le secteur industriel québécois.

B.3 Bouclier fiscal pour les hausses tarifaires liées aux investissements structurants d'Hydro-Québec

Le Québec s'engage dans une phase d'investissements énergétiques d'une ampleur inédite. La modernisation du réseau électrique, le développement de nouvelles capacités de production, l'électrification accrue de l'économie et les exigences de décarbonation entraînent des besoins considérables en capitaux. Une part significative de ces investissements sera ultimement répercutée dans les tarifs d'électricité, avec des effets directs sur l'ensemble des consommateurs.

Pour les entreprises industrielles, et plus particulièrement pour les grandes consommatrices d'électricité, ces hausses tarifaires ont des répercussions immédiates et mesurables sur leur compétitivité. Contrairement à d'autres secteurs, ces entreprises disposent de marges de manœuvre limitées pour absorber une augmentation des coûts énergétiques sans incidence sur leurs coûts de production, leurs décisions d'investissement, leur capacité à maintenir des emplois de qualité ou leur position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Pour un secteur industriel québécois solide face aux défis économiques et énergétiques d'aujourd'hui et de demain

L'AQCIE considère qu'il est économiquement incohérent de demander simultanément aux entreprises industrielles d'investir massivement dans la décarbonation de leurs activités, d'augmenter leur production et leur consommation d'électricité pour soutenir la croissance économique, tout en leur imposant l'absorption intégrale des hausses tarifaires découlant d'investissements décidés par l'État et Hydro-Québec. Une telle approche transfère l'essentiel du risque financier de la transition énergétique vers le secteur industriel, au détriment de sa compétitivité.

Recommandation 5: que le ministère des Finances mette en place d'un mécanisme de bouclier fiscal visant à neutraliser partiellement, par des outils fiscaux, l'impact des hausses tarifaires directement attribuables aux investissements imposés par l'État.

Concrètement, ce mécanisme pourrait prendre la forme d'une déductibilité fiscale bonifiée d'une portion des hausses tarifaires ou d'un crédit d'impôt compensatoire lié à l'augmentation nette de la facture énergétique découlant de ces investissements.

Ce bouclier fiscal serait strictement ciblé sur les hausses résultant de projets de décarbonation imposés par la réglementation, d'investissements stratégiques décidés par l'État ou de nouvelles obligations structurelles liées à la transition énergétique. Il permettrait au ministère des Finances de préserver la capacité d'investissement des entreprises industrielles, d'éviter un choc brutal sur leur compétitivité, de sécuriser les décisions de maintien et d'implantation d'usines au Québec et de protéger l'assiette fiscale à moyen et long terme en limitant les risques de fermetures ou de délocalisations.

Ce mécanisme ne doit pas être perçu comme une dépense passive, mais comme un outil de stabilisation économique. Il permettrait d'amortir les effets de la transition énergétique sur la base industrielle du Québec, d'éviter une érosion des revenus fiscaux futurs et d'assurer que la transformation du système énergétique se fasse sans affaiblir la capacité de création de richesse de l'économie québécoise.

C- Régie de l'énergie du Québec : un rôle d'arbitre neutre à protéger et à renforcer

La Régie de l'énergie du Québec joue un rôle central dans l'établissement de tarifs d'électricité fondés sur une logique économique rigoureuse et favorisant un climat d'affaires stable et prévisible pour les consommateurs industriels. En tant qu'organisme indépendant, elle doit pouvoir exercer pleinement son mandat à l'abri des pressions politiques, sur la base d'analyses objectives et de principes de tarification reconnus.

Ce rôle est d'autant plus important que la Régie a désormais un rôle quant au Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) ainsi qu'aux plans d'approvisionnement en énergie. Ces travaux auront des effets sur la planification des investissements, l'évolution des

tarifs et la trajectoire énergétique du Québec. L'AQCIE soutient donc le renforcement du rôle de la Régie et l'octroi de ressources adéquates, tant pour elle que pour les intervenants appelés à participer à ces processus.

Une régulation efficace et bien outillée constitue un garde-fou essentiel afin d'éviter que des décisions tarifaires ou d'investissement soient guidées par des considérations politiques à court terme. Il demeure crucial qu'Hydro-Québec continue de justifier rigoureusement ses investissements et ses dépenses, puisque ces coûts sont ultimement assumés par les consommateurs. Une régulation indépendante et transparente est indispensable pour préserver des tarifs compétitifs et soutenir la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés nationaux et internationaux.

Recommandation 6: renforcer le rôle et l'indépendance de la Régie de l'énergie du Québec en lui assurant, ainsi qu'aux intervenants participant à ses travaux, un financement adéquat et indépendant, tout en veillant à ce que l'utilité réglementée justifie rigoureusement l'ensemble de ses dépenses, afin que les tarifs d'électricité reflètent uniquement les coûts nécessaires à la prestation du service et demeurent compétitifs.

Le cadre réglementaire québécois est un levier essentiel pour garantir un marché énergétique compétitif et durable. La Régie de l'énergie doit demeurer une institution forte, indépendante et financée de manière adéquate pour continuer à jouer ce rôle clé.

Conclusion

Au nom des membres de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), nous souhaitons vous remercier de l'attention portée aux recommandations formulées dans le présent mémoire en vue de l'exercice budgétaire 2026-2027. Ces propositions s'inscrivent dans une volonté claire de concilier les objectifs de transition énergétique du Québec avec le maintien d'un secteur industriel compétitif, prévisible et créateur de richesse.

L'année en cours marque un moment charnière pour le Québec sur le plan énergétique, alors que des décisions structurantes seront prises en matière de tarification, d'investissements et de planification de l'approvisionnement. Dans ce contexte, il apparaissait essentiel de porter à votre attention certains leviers budgétaires et fiscaux susceptibles de soutenir concrètement les entreprises industrielles, qui jouent un rôle central dans l'économie québécoise et dans le développement des régions. En appuyant ces entreprises, c'est l'ensemble du tissu industriel du Québec que le gouvernement contribue à renforcer.

L'AQCIE demeure pleinement disponible pour poursuivre ses échanges avec vous et avec vos collègues, tant au ministère des Finances qu'auprès des ministères responsables de l'Économie et de l'Énergie, afin de contribuer de manière constructive à l'élaboration de solutions équilibrées et durables pour l'avenir énergétique et économique du Québec.